

**LETTRE AUX PORTEURS DU FCP SELECTION INTERNATIONALE PRIVEE**  
**ISIN : FR0007082060 - PART C**

Paris, le 12 janvier 2016

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP SELECTION INTERNATIONALE PRIVEE (FR0007082060- part C), et nous vous remercions de votre confiance. A ce titre nous vous informons qu'OCEA Gestion (anciennement VP Finance Gestion), société de gestion du FCP, a décidé de changer le dépositaire, conservateur et centralisateur de votre fonds.

**1. L'opération**

L'opération consiste à modifier le dépositaire, le conservateur et le centralisateur de SELECTION INTERNATIONALE PRIVEE. Cette modification sera effective le 22 janvier 2016. Elle ne modifiera pas la valeur de vos avoirs et sera sans incidence fiscale. Elle s'effectuera automatiquement, sans intervention de votre part.

**2. Modifications entraînées par l'opération**

Les évolutions de votre fonds sont décrites ci-dessous et dans l'Annexe ci-après.

**Incidences de la modification de votre fonds :**

- Modification du profil rendement / risque : NON
- Augmentation du profil rendement / risque : NON
- Augmentation des frais : NON

Cette modification n'aura aucune incidence sur la classification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de votre fonds, qui relèvera toujours des «Actions Internationales».

**Changement de dépositaire, établissement centralisant les souscriptions et rachats :**

Le dépositaire de votre fonds ainsi que l'établissement en charge de centraliser les souscriptions et rachats seront CACEIS Bank France à compter du 22 janvier 2016. L'opération de changement de dépositaire a été agréée par l'AMF en date du 6 janvier 2016.

Si ces modifications ne recueillaient pas votre assentiment, nous vous rappelons que conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de demander, à tout moment à compter de la date de réception de la présente lettre d'information et pendant une durée de 30 jours, le rachat de vos parts sans frais. Ce rachat serait alors soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cession de valeurs mobilières.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus de votre fonds qui sont disponibles sur le site internet [www.banqueleonardo.com](http://www.banqueleonardo.com). Ces documents ainsi que le DICI et le prospectus peuvent vous être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante: OCEA Gestion – 4, place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire que vous souhaiteriez.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

OCEA Gestion

**ANNEXE**

	<b>Avant le 22 janvier 2016</b>	<b>A compter du 22 janvier 2016</b>
<b>Dépositaire, établissement centralisant les souscriptions et rachats</b>	<p>BANQUE LEONARDO,</p> <p>Société anonyme, agréée par le CECEI en tant que BANQUE le 10 décembre 2007 et par le Conseil des Marchés Financiers en tant que teneur de compte conservateur le 23 novembre 1999, dont le siège social est situé au 4, place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris</p>	<p>CACEIS BANK FRANCE</p> <p>Société anonyme, agréée par le CECEI en tant que BANQUE le 9 mai 2005, dont le siège social est situé au 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris</p> <p>Par délégation de la Société de Gestion, CACEIS Bank France est investi de la mission de gestion du passif du Fonds et à ce titre assure la centralisation et le traitement des ordres de souscription et de rachat des parts du FCP. Ainsi, en sa qualité de teneur de compte émetteur, CACEIS Bank France gère la relation avec Euroclear France pour toutes les opérations nécessitant l'intervention de cet organisme.</p>
<b>Conservateur et établissement en charge du passif de l'OPCVM</b>	<p>BANQUE LEONARDO, ayant donné mandat de sous-conservation à CREDIT AGRICOLE TITRES, Entreprise d'investissement, 4 avenue d'Alsace – BP 12 – 41500 MER</p>	<p>CACEIS BANK FRANCE</p> <p>Société anonyme, agréée par le CECEI en tant que BANQUE le 9 mai 2005, dont le siège social est situé au 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris</p>

**INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP SELECTION INTERNATIONALE PRIVEE**  
**ISIN : FR0007082060 - PART C**

Paris, le 21 janvier 2016

Madame, Monsieur,

En complément de la lettre au porteur datée du 12 janvier 2016, ci-dessus, où la société de gestion vous a informé du changement de dépositaire de votre fonds, effectif le 22 janvier 2016. Nous vous précisons que, sur le plan opérationnel, cette évolution s'accompagne du changement de mode de perception des commissions de mouvement où la société de gestion se substitue pour l'essentiel au dépositaire.

Nous vous rappelons que cette opération n'a aucune implication sur la tarification de votre fonds. Ces éléments figurent, dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de votre fonds que nous vous invitons à le consulter avec le prospectus et le règlement sur le site internet [www.banqueleonardo.com](http://www.banqueleonardo.com).

Ces documents ainsi que le DICI et le prospectus peuvent vous être également adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante: OCEA Gestion – 4, place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire que vous souhaiteriez.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

OCEA Gestion

**LETTRE AUX PORTEURS DU FCP SELECTION INTERNATIONALE PRIVEE**  
**ISIN : FR0007082060 - PART C**

Paris, le 14 octobre 2015

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP SELECTION INTERNATIONALE PRIVEE (FR0007082060 - part C), et nous vous remercions de votre confiance. A ce titre nous vous informons qu'OCEA Gestion (anciennement VP Finance Gestion), société de gestion du FCP, a décidé de faire évoluer la gestion de votre fonds.

L'objectif de gestion actuel du fonds d'offrir, au moyen d'une gestion totalement discrétionnaire, une sélection de valeurs mobilières en vue d'obtenir un rendement du capital investi supérieur à 5% par an net des frais de gestion sur la durée de placement recommandée restera inchangé mais OCEA Gestion a décidé de faire évoluer la stratégie d'investissement mise en œuvre pour atteindre cet objectif.

### **3. L'opération**

L'opération consiste en la modification de la stratégie d'investissement, des fourchettes d'allocation (notamment au travers de l'augmentation de l'exposition aux actions des pays de la zone euro et hors zone euro) et des actifs utilisés (notamment diminution du niveau d'investissement dans les OPC et les titres de créances). Vous trouverez le détail des modifications mises en œuvre dans le point 2. de cette lettre.

Cette opération a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 12 octobre 2015 et sera effective en date du 21 octobre 2015. Elle ne modifiera pas la valeur de vos avoirs et sera sans incidence fiscale. Elle s'effectuera automatiquement, sans intervention de votre part.

Si ces modifications ne recueillaient pas votre assentiment, nous vous rappelons que conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de demander, à tout moment à compter de la date de réception de la présente lettre d'information et pendant une durée de 30 jours, le rachat de vos parts sans frais. Ce rachat serait alors soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cession de valeurs mobilières.

### **4. Modifications entraînées par l'opération**

Les principales évolutions de votre fonds sont décrites ci-dessous. Vous pouvez également consulter le détail dans le tableau de comparaison qui figure dans l'Annexe ci-après.

#### **Incidences de la modification de votre fonds :**

- Modification du profil rendement / risque : OUI
- Augmentation du profil rendement / risque : OUI
- Augmentation des frais : NON

Cette modification aura une incidence sur la classification de votre fonds, qui ne relèvera plus de la classification AMF « Diversifié » mais de la classification AMF « Actions internationales ».

Plus précisément, ces évolutions seront les suivantes :

## Evolution de la stratégie d'investissement :

**La nouvelle stratégie d'investissement** consiste en une sélection de titres qui repose sur la capacité, selon les gérants, des sociétés à créer durablement de la valeur. La gestion est une gestion active, ni passive ni en recherche de momentum. Elle est basée sur des choix d'actifs spécifiques soigneusement analysés, après :

- de multiples contacts avec les sociétés,
- un examen approfondi des facteurs macro-économiques qui impactent l'activité,
- une compréhension approfondie des modèles économiques qui assurent la viabilité de la société,
- l'utilisation massive de l'analyse financière (fiches sectorielles et sociétés) pour déterminer la juste valeur des titres et par conséquent les points d'entrée et de sortie

## Les instruments financiers :

L'OPCVM pourra investir directement ou indirectement :

- en actions, cotées de capitalisations grosses et moyennes, jusqu'à :
  - 100 % de l'actif en valeurs de la zone Euro ;
  - 50 % de l'actif en valeurs hors zone Euro, y compris de pays émergents.
- en titres de créances et instruments du marché monétaire jusqu'à 10% de l'actif net

Le porteur pourra être exposé au risque de change jusqu'à 50% de l'actif.

## Evolution de l'exposition et du profil de risque de votre fonds:

Avant le 21 octobre 2015	Après le 21 octobre 2015
Exposition actions de la zone Euro : jusqu'à 50%	Exposition actions de la zone Euro : jusqu'à 100%
Exposition actions hors zone Euro : jusqu'à 30%	Exposition actions hors zone Euro : jusqu'à 50%
dont actions cotées sur un marché réglementé de pays émergents : non mentionné.	dont actions cotées sur un marché réglementé de pays émergents : 15% maximum.
Investissements en titres de créances : jusqu'à 100%	Investissements en titres de créances : jusqu'à 10%
Exposition globale : jusqu'à 100%	Exposition globale : jusqu'à 110%
Investissements en OPC : jusqu'à 50%	Investissements en OPC : jusqu'à 10%
Risque de change : jusqu'à 100%	Risque de change : jusqu'à 50%

Nous vous invitons à consulter le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus de votre fonds qui sont disponibles sur le site internet [www.banqueleonardo.com](http://www.banqueleonardo.com) . Ces documents ainsi que le DICI et le prospectus peuvent vous être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante:

OCEA Gestion – 68 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire que vous souhaiteriez.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ANNEXE

	Avant le 21 octobre 2015	A compter du 21 octobre 2015
<b>Objectif de gestion</b>	Offrir à l'investissement du public, au moyen d'une gestion totalement discrétionnaire, une sélection directe de valeurs mobilières en vue d'obtenir un rendement du capital investi supérieur à 5 % par an	Offrir au moyen d'une gestion totalement discrétionnaire, sur la durée de placement recommandée de plus de 5 ans, une sélection de valeurs mobilières en vue d'obtenir un rendement du capital investi supérieur à 5 % par an net des frais de gestion.
<b>Indicateur de référence</b>	<p>L'indicateur de référence du fonds est l'indice EUROSTOXX 50TM créé par STOXX (regroupant Deutsche Boerse AG, Dow Jones &amp; Company et SWX GroupDow Jones) pour mesurer la performance des marchés d'actions dans l'Eurozone.</p> <p>L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'EUROSTOXX 50TM ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.</p>	<p>Il est composé de 75% de l'indice Bloomberg European 500 et de 25% de l'indice S&amp;P500.</p> <p>Le FCP n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice composé de 75% de l'indice Bloomberg European 500 et de 25% de l'indice S&amp;P500 ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.</p>
<b>Stratégies utilisées</b>	<p>Le fonds est géré de façon discrétionnaire, sans allocation globale déterminée à l'avance. Néanmoins la stratégie du gérant s'appuie sur les propositions du Comité d'investissement, établies à partir du contexte macro-économique et d'informations micro-économiques, indiquant la répartition entre les produits actions et les produits de taux et les poids respectifs de chaque grand secteur économique. Le cas échéant, le comité peut proposer des quotes-parts affectées à des secteurs géographiques ou économiques bien que cette répartition soit du ressort définitif et discrétionnaire du gérant qui, en fonction de ses intuitions, investit soit en titres directs, soit en parts d'OPCVM, libellés ou non en euro.</p>	<p>La sélection des valeurs repose sur la capacité des sociétés à créer de la valeur durablement.</p> <p>La gestion est une gestion active, ni passive ni en recherche de momentum. Elle est basée sur des choix d'actifs spécifiques soigneusement analysés, après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de multiples contacts avec les sociétés,</li> <li>- un examen approfondi des facteurs macro économiques qui impactent l'activité,</li> <li>- une compréhension approfondie des modèles économiques qui assurent la viabilité de la société,</li> <li>- l'utilisation massive de l'analyse financière (fiches sectorielles et sociétés) pour déterminer la juste valeur des titres et par conséquent les points d'entrée et de sortie.</li> </ul> <p>Seuls les groupes qui ont une stratégie adaptée dans leur cycle de vie, ont le potentiel de créer de la valeur pour les actionnaires investisseurs.</p> <p>Quatre sous-stratégies d'investissement en dérivent.</p> <p>La mise en œuvre de ces axes d'analyse ont pour objectif de permettre la sélection, que la société de gestion considère comme des champions de la croissance organique, des meilleurs leviers opérationnels dans un environnement donné, ceux qui tireront profit d'une</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• en actions, cotées de moyennes ou grosses capitalisations, jusqu'à :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% de l'actif en valeurs françaises ;</li> <li>- 50% de l'actif en valeurs européennes, hors France ;</li> <li>- 30% de l'actif en valeurs hors Europe, y compris de pays émergents.</li> </ul> </li> <li>• en obligations d'état ou privées, à court ou long terme.             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% de l'actif en valeurs françaises</li> <li>- 50% de l'actif en valeurs européennes, hors France ;</li> </ul> </li> </ul>	<p>réallocation adéquate des actifs ou enfin ceux qui sont en situation d'optimiser le retour aux actionnaires dans le court terme.</p> <p>La stratégie s'inscrit dans les contraintes qui sont indiquées ci-après.</p> <p>Le fonds pourra investir directement ou indirectement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en actions, cotées de larges et moyennes capitalisations, jusqu'à :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % de l'actif en valeurs de la zone Euro, avec un minimum de 10% ;</li> <li>- 50 % de l'actif en valeurs hors zone Euro, y compris de pays émergents.</li> </ul> </li> <li>• en titres de créances et instruments du marché monétaire jusqu'à 10% de l'actif net</li> </ul> <p>Le porteur pourra être exposé au risque de change jusqu'à 50% de l'actif.</p> <p>Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou étranger.</p> <p>Le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futures), options, change à terme. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché.</p> <p>L'exposition globale du portefeuille incluant les produits dérivés est de 100% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif du fonds.</p>
<p><b>Description des actifs utilisés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actions en direct :</b></li> </ul> <p>L'actif du Fonds comprend des actions et/ou des titres participatifs cotées sur les marchés réglementés et représentant des grandes ou moyennes capitalisations. Les investissements en titres vifs se font principalement en France et sur la zone Euro.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actions</b></li> </ul> <p>Le fonds est investi en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition, émis par des sociétés françaises ou étrangères et admis à la négociation sur des marchés réglementés, jusqu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % de l'actif en valeurs de la zone Euro, avec un minimum de 10% ;</li> <li>- 50 % de l'actif en valeurs hors zone Euro, y compris de pays émergents.</li> </ul> <p>Le degré minimum d'exposition du portefeuille au risque action est de 60%</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Titres de créances et instruments du marché monétaire :</b> Le fonds peut acquérir des produits de taux libellés en euro et/ou en devises :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- des obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles, gérés à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 8.</li> <li>- des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale A1 (S&amp;P) ou équivalente.</li> <li>- La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif.</li> </ul> <p>La société ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences de notation, mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs du portefeuille et de décider de la dépréciation ou appréciation de la note.</p> </li> <li>▪ <b>Parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement :</b> L'OPCVM peut détenir jusqu'à 50% de son actif pour des OPCVM français ou européens, et, dans la limite de 30% de l'actif, en FIA ou fonds d'investissement étrangers autorisés à la commercialisation en France, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPCVM ou FIA pourront être gérés par la société de gestion ou une société liée.</li> <li>▪ <b>Instruments dérivés :</b> L'OPCVM peut intervenir sur des instruments dérivés indiqués ci-après. Les engagements résultant de ces interventions ne doivent jamais excéder globalement le montant total des actifs détenus par le fonds. L'OPCVM peut intervenir sur les marchés réglementés ou organisés pour des risques action ou change dans un objectif de couverture par l'utilisation de futures, d'options et de change à terme.</li> <li>▪ <b>Titres intégrant des dérivés :</b> Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés pour des risques action ou change par l'utilisation de certificats, de bons de souscription, de warrants dans la limite de 10 % de son actif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Titres de créance et instruments du marché monétaire</b> Le fonds peut acquérir des titres de créance et instruments du marché monétaire jusqu'à 10 % de l'actif du fonds. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le fonds peut acquérir des titres de créances émis par des fonds communs de créances.</li> <li>▪ <b>Actions ou parts d'OPCVM, de FIA, ou de fonds d'investissement de droit étranger</b> Le fonds pourra investir, dans la limite de 10%, dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou de FIA ou fonds d'investissement et/ou dans des OPC ou fonds d'investissement français ou étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du fonds ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du fonds. Ces OPC pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.</li> <li>▪ <b>Instruments dérivés</b> Le fonds pourra intervenir sur des contrats financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 110% de l'actif net et peut détenir jusqu'à 100% de son actif en produits dérivés.  Le fonds peut intervenir sur les marchés réglementés ou organisés pour des risques action ou change dans un objectif de couverture par l'utilisation de futures, d'options et de change à terme.</li> <li>▪ <b>Titres intégrant des dérivés</b> Le fonds peut intervenir sur les marchés réglementés pour des risques action ou change par l'utilisation de certificats, de bons de souscription, de warrants, d'EMTN dans la limite de 10 % de son actif.</li> </ul>
--	---	---